



Methodologie d'analyse de l'espace rural selon les criteres de l'amenagement du territoire

Șerban Nădejde
l'Institut National "URBANPROIECT", Bucarest
Roumanie



La Charte Européenne de l'Aménagement du Territoire parue en 1983, comme une nécessité de coordiner les efforts de la Communauté Européenne en vue d'un développement physique harmonieux de notre continent, a défini l'Aménagement du Territoire comme l'expression spatiale des politiques économiques, sociales, culturelles et écologiques de toute société.

La première étape des études et des plans d'Aménagement du Territoire repose toujours sur **la connaissance en détail des réalités – de la situation existante du territoire à l'étude**, qu'il s'agit du pays en entier, d'une région, d'un département ou d'une partie de ce dernier.

Il est évident que cette première étape des plans d'Aménagement du Territoire se concrétise par la mise en évidence des disparités multiples qui peuvent exister entre les différentes zones du territoire étudié.

Les disparités socio-économiques à l'intérieur de l'U.E., tel qu'elles ont été définies dans les études d'Aménagement du Territoire, ont mené dans les années 1980 à l'élaboration de ce que l'on appelle aujourd'hui **la Politique de développement régional de l'U.E.** Par conséquent, on peut dire que dans l'espace communautaire, "la transition" de l'Aménagement du Territoire au Développement Régional a eu lieu lentement et a été préparée pendant des décennies.

Mais revenons donc à l'activité des spécialistes roumains dans ce domaine.

Les études élaborés par le Département de l'Aménagement du Territoire de l'Institut National "URBANPROIECT" ont poursuivi le double objectif estimé comme prioritaire après 1990: d'une part, le **développement harmonieux**

des régions en tenant compte de leur caractère spécifique et, d'autre part, la corrélation avec les développements des pays voisins, en vue de l'intégration européenne.

A cette fin, en 1993 ont été élaborés les critères pour définir les zones ayant des problèmes de développement, désignées comme les "zones fragiles" de Roumanie, dans un premier temps, le but a été de délimiter les zones rurales de ce type.

Les critères retenus ont été divisés en deux catégories:

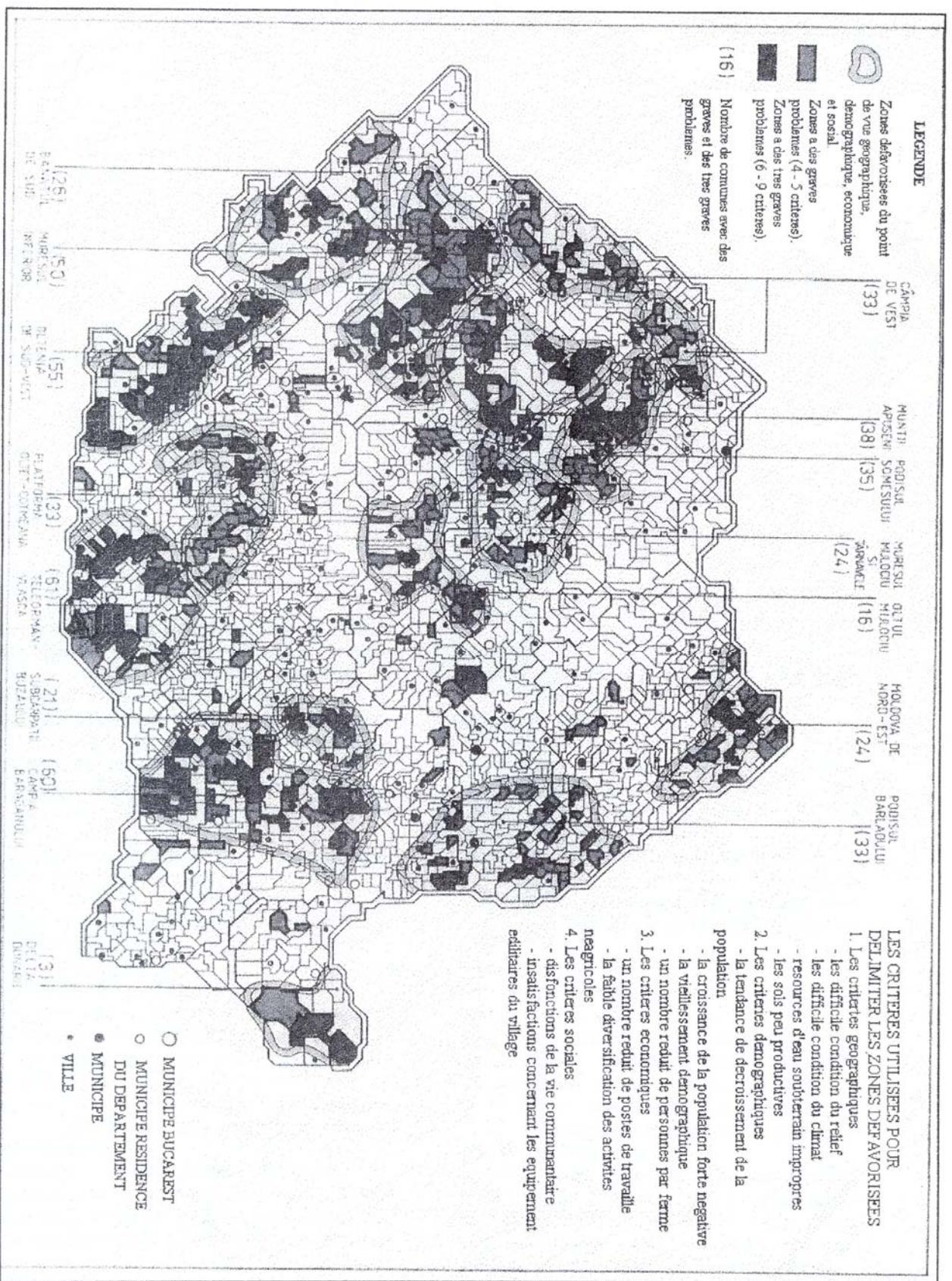
- les critères concernant les raisons du sous-développement;
- les critères concernant les effets du sous-développement.

La première catégorie regroupe les critères géographiques, écologiques, économiques et sociaux, alors que la deuxième comporte les critères démographiques qui révèlent les résultats des dysfonctionnements dans le territoire.

Ainsi, on a pu délimiter (suite à l'analyse effectuée sur environ 90% du territoire national) des zones rurales ayant les traits caractéristiques suivantes:

- tendance rapide de décroissement de la population;
- vieillissement accentué de la population et de la main d'oeuvre;
- faible diversification des activités économiques;
- basse qualité des équipements éditaires et des logements;
- basse qualité des équipements sociaux et culturels.

Il convient de noter que cette analyse s'est appuyée sur les données statistiques disponibles en



1993 et qu'elle ne peut pas offrir une image finale d'un phénomène qui connaît une dynamique très importante. Toutefois, suite à l'étude de chaque commune, on a délimité 13 zones rurales confrontées à des graves problèmes de développement.

Nous estimons significatif de souligner le fait que, par comparaison aux pays européens développés où la zone des montagnes est en général considérée comme une zone défavorisée, en Roumanie, avec quelques exceptions, cette zone a été moins affectée dans son équilibre économique et social que la zone de plaine.

Il en résulte que la plus grande partie des dysfonctionnements dans le territoire est due à l'influence des facteurs politiques, économiques et sociaux. Ainsi, la coopérativisation forcée des années 1950-1960 a évidemment plus influencé le déséquilibre des zones rurales que les facteurs naturels.

Cette vérité est également confirmée par le fait que quelques unes des zones qui sont à présent sévèrement dépeuplées en raison de la migration disposent des ressources naturelles particulièrement favorables, en mesure de soutenir un développement spectaculaire.

Le but de l'étude citée a été d'offrir au gouvernement un matériel scientifique pouvant constituer la base des politiques régionales dans un

moment où elle constituaient une préoccupation pour une grande partie des pays européens. Malheureusement, l'étude n'a eu qu'un impact limité au cercle scientifique mais il a engendré des nouvelles études d'Aménagement du Territoire dans un espace régional.

Sur cette base, dans les années 1994-1995, on a réalisé des études d'Aménagement du Territoire pour les zones "Munții Apuseni" et "Delta Dunării", considérées être tant des zones ayant des problèmes de développement que des zones naturelles de grande valeur.

Ces études ont mené à des objectifs concrets et ont été la base des politiques de développements.

Le démarrage de Programmes PHARE sur le développement régional et le développement rural, respectivement en 1996 et 1998, représente la garantie que l'Exécutif prêtera toute attention à la dimension réelle de cette question.

Nous sommes convaincus qu'ainsi commencera également pour la Roumanie l'époque des politiques régionales qui doivent être réalisées au travers d'un partenariat avec tous les échelons de l'administration.

Nous estimons que ceci est la direction essentielle à poursuivre en vue de l'intégration européenne.